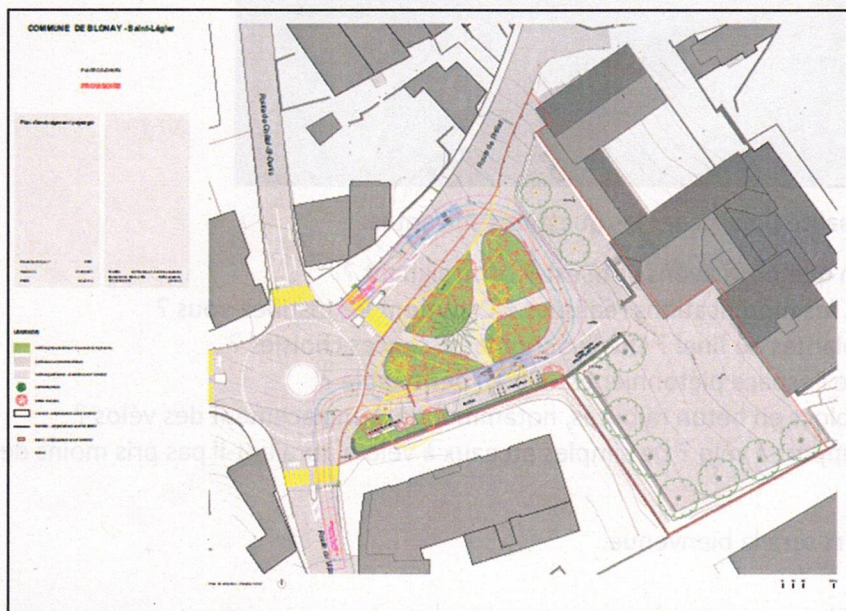


Les travaux réalisés à la place de Cojonnex respectent-ils le préavis 17-2023 ?

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chères et chers collègues,

Lors de la séance du 30 mai 2023, nous avons voté le préavis No 17-2023 concernant les travaux d'aménagement de la place de Cojonnex et accès des bus scolaires, pour un montant de CHF 820'000.- TTC. L'objectif principal du projet était d'amener un maximum de sécurité aux enfants et se proposait, d'un point de vue paysager, de « reprendre et renforcer le caractère actuel de la place de Cojonnex avec son ambiance végétale dominante ».

Toujours d'un point de vue paysager, le nouveau plan de situation qui nous avait été fourni en complément du préavis prévoyait l'aménagement d'une place arborisée, dont le cèdre serait le point central, traversée par des chemins piétonniers ombragés.



Le plan prévoit précisément 17 « nouveaux arbres » (dessinés en rouge).

Sur la partie droite de la place, en plus de la sous-station électrique, des conteneurs Villiger, de l'abri-bus et des places vélos, une bande de verdure, en vert sur le plan, ainsi que 3 « nouveaux arbres » supplémentaires (toujours en rouge) étaient prévus.

Cette déclaration d'intention d'un espace végétal, qui pourrait par exemple être

exploité pour des leçons à l'extérieur du type « Ecole dans la nature », était renforcée par le photomontage qui nous a été fourni et qui donnait clairement et explicitement l'impression d'une grande place arborisée dominée par la verdure.

On s'attendait donc à ce qu'une partie prépondérante de la place soit redonnée aux enfants plutôt qu'aux véhicules motorisés, et que seul le strict minimum de l'espace soit goudronné.



Sachant que la réalisation de ce projet est encore en cours et que des changements sont encore susceptibles d'intervenir, je constate néanmoins que la bande de verdure auparavant existante sur la droite de la place a été totalement supprimée. Il ne semble pas non plus y avoir l'entièreté de l'espace prévu pour la réalisation du plan de situation que nous avons voté, puisque le sol est en grande partie couvert de bitume et par des blocs en béton. La route dédiée au bus scolaire semble bien plus large que ce qui est prévu sur plan.

Aussi, je constate que la réalisation sur site du plan validé par le Conseil communal paraît difficile à mettre en œuvre, puisque l'espace qui reste non bituminé semble insuffisant pour la plantation de 17 + 3 = 20 nouveaux arbres.



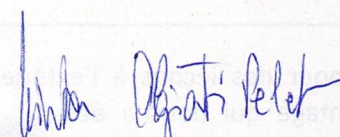
Je m'adresse donc à la Municipalité pour poser les questions suivantes.

- Dans quelle mesure le plan que nous avons voté est-il contraignant ?
- Quelles sont, précisément, les modifications réalisées ? Comment les justifiez-vous ?
- Combien d'arbres seront plantés au final ? Quelles sont les essences choisies ?
- Pouvez-vous confirmer que l'espace piétonnier est-il bien perméable ?
- Quelle est la fonction des blocs en béton rajoutés, notamment à l'emplacement des vélos ?
- Pourquoi avoir choisi ce support à vélo ? De simples arceaux à vélo n'auraient-ils pas pris moins de place ?

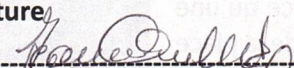

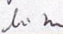
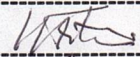
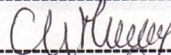
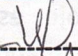

Une réponse orale de votre part sera la bienvenue.

Blonay-Saint-Légier, le 28 août 2023,

pour le groupe Les Vert.e.s,


Mirta Olgiate Pelet

Signatures de conseillères et conseillers qui appuient l'interpellation (au moins 5) :

Nom	Prénom	Signature
Quillet	Jeanne	
Baumeler	David	
Salaon	Alan	
FILIPPOZZI	Yves	
MURY	Christian	
CHARLOZ PARGUEL	Anne	
Morand	Charles	
Hels	Florence	